

Participation aux frais de repas

Dans un souci d'équité,
de responsabilisation et de pérennité
du projet associatif,
une participation mensuelle de **10 euros**
par jeune est demandée
au titre des frais de repas,
sur les sites **RGC et ATLANTIS**
de Malikassociation.

Cette participation symbolique permet de
contribuer partiellement
aux coûts liés à l'alimentation quotidienne,
tout en maintenant un tarif d'hébergement
volontairement bas et accessible.

Elle s'inscrit dans une démarche éducative
visant à encourager l'autonomie,
la responsabilisation et l'implication des
jeunes dans la vie collective.

Les repas restent organisés dans un cadre
solidaire, non lucratif et associatif,
sans recherche de bénéfice, et cette
contribution **participe à l'équilibre financier**
global des structures.